

Santé & Sécurité au travail



n°10 - Octobre 2025



LE TRAVAIL, C'EST (AVANT TOUT) LA SANTÉ !

LE RISQUE PEUT ÊTRE INVISIBLE...

Le thème de ce dossier revêt d'une pertinence cruciale ; en effet, on pourrait dire: quoi de plus normal que d'évoluer dans un environnement sûr et sain ? En 2023 en France, 555 803 accidents du travail étaient déclarés, c'est 1.5% de moins que l'année précédente. En revanche, 21 décès de plus entre ces deux périodes sont à déplorer, portant le nombre à 759. Oui ! 759 personnes sont mortes en 2023 du fait d'un accident du travail. Bien sûr, le lien entre la salubrité, la sécurité des locaux n'est pas la seule cause mais c'est un thème capital qui peut même entraîner des effets sous-jacents... Effectivement, on ne sait pas encore aujourd'hui, les conséquences futures d'une exposition à l'amiante par exemple ou tout autre déclenchement d'une maladie « après-coup » qui n'aura pas été comptabilisée dans ces statistiques.

EN 2023

555 803
ACCIDENTS DE TRAVAIL

-1,5%

759
DÉCÈS

+ 21%

TRAVAILLER BIEN ET VIVRE LONGTEMPS...

Pour garantir un tel environnement de travail, respectueux des normes environnementales, plusieurs lois existent. Celles-ci visent à établir un cadre juridique qui reconnaît le droit aux travailleurs d'évoluer dans un environnement de travail sûr et sain, tout en intégrant des principes de durabilité.

LA POSTE SAIT METTRE EN PLACE DES PROCESS...

Depuis la nuit des temps, La Poste accompagne les mutations de notre société, veillant à ce que chacun, partout et à chaque instant, puisse profiter du développement social et des innovations techniques. L'entreprise aux quatre missions de service public affiche sa volonté de consolider son influence bénéfique en déployant une politique RSE ambitieuse, qui cristallise ses engagements. FOCOM constate et se félicite que

La Poste prenne ce sujet au sérieux pour permettre d'évaluer les risques et d'adapter ses pratiques face aux défis d'un travail sûr et sain pour tous ses salariés et ce, dans chacune de ses Branches.

Afin d'améliorer la qualité de vie au travail (QVT) et de favoriser l'engagement des postiers, le Groupe propose des solutions adaptées aux changements de leurs attentes. En portant une

attention particulière à la qualité de l'expérience vécue par ses employés, il évalue chaque année la qualité de vie au travail des postiers. Cette politique est mise en œuvre à tous les niveaux de l'entreprise, impliquant les managers, les responsables des ressources humaines, les services de santé au travail, les préventeurs, les assistants sociaux, ainsi que les représentants du personnel.

...MAIS SONT-ILS RESPECTÉS PARTOUT ?

Les responsables des établissements courrier, des bureaux de poste ou des différents services connaissent-ils vraiment l'importance de telles mesures et les conséquences désastreuses si elles ne sont pas suivies d'effet ? Oui, certainement. Mais ont-ils les moyens de les mettre en place ? d'évaluer les risques et de les résoudre ? Eux qui, trop souvent, sont contraints par la productivité, peuvent-ils réellement s'occuper de la santé et de la sécurité de leurs salariés ? Trop souvent de bonnes paroles pour des actes minimalistes... Pourtant, une vraie prise en main sur la qualité d'un environnement de travail sûr et sain apporterait un gain fondamental à l'entreprise : moins d'accidents de travail, donc moins d'absentéisme et davantage d'économies...



ALORS, QUE FAIRE ?

Sans se prétendre expert parmi les experts, FO Com suggère à La Poste d'aller plus loin...

➤ L'ÉVALUATION DES RISQUES ET L'INFORMATION AUX SALARIÉS

La Poste mène une évaluation annuelle des risques pour analyser l'impact de ses opérations sur la santé des postiers et l'environnement local avec le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) qui, pour rappel, est consultable par tous les postiers, intérimaires ou sous-traitants. Le DUERP doit contenir l'identification des dangers, l'analyse des risques associés, les mesures de prévention et de protection mises en place, ainsi que le suivi et la mise à jour régulière de ces informations.

Où trouver le DUERP ?

Le DUERP est accessible à tous les postiers et à toutes personnes ou instances pouvant justifier d'un intérêt à y avoir accès.

La Poste doit afficher les règles de consultation de ce document à un emplacement convenable et aisément accessible dans les lieux de travail. Nul ne peut vous refuser l'accès à ce document. Il doit être impérativement affiché au même endroit que celui destiné au règlement interne.

Par exemple

Dans le DUERP, il est essentiel d'inclure un chapitre consacré à l'amiante, en particulier en ce qui concerne la relation entre l'environnement et la santé au travail. Pour tous les bâtiments construits avant 1997, une vérification de la présence d'amiante est obligatoire. Dans ce cas, un Dossier Technique relatif à l'Amiante doit être constitué et mis à la disposition de l'ensemble du personnel et sous-traitant. Ce dossier précisera si de l'amiante est effectivement présent, le type d'amiante concerné, ainsi que les emplacements exacts où elle se trouve, accompagnés de plans détaillés et de photos. Il est important de rappeler que le simple fait de ne pas mettre à disposition du personnel ces documents peut constituer, à l'encontre de l'employeur, une faute au regard du Code du travail et de son article R.4412-107 qui exige une « transparence totale sur les risques et une garantie que les travailleurs disposent de toutes les informations nécessaires pour se protéger efficacement ».

Mais, le Code pénal n'est pas en reste : son article 223-1 dit

« Le fait d'exposer directement autrui à un risque immédiat de mort ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité imposée par la loi ou le règlement est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende ».

➤ LA SENSIBILISATION DES PERSONNELS À L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN



FO Com suggère à La Poste d'inscrire, dans les livrets d'accueil, des programmes de formation sur la santé et la sécurité au travail, axés sur la création d'un environnement de travail sain.

Les postiers doivent pouvoir bénéficier d'une vraie formation initiale et d'un rappel après une absence de plus de 30 jours, par exemple pour continuer à adopter les bonnes pratiques ainsi qu'être informé sur les impacts environnementaux de leurs activités. Nous proposons également à La Poste de mettre en place des ateliers pratiques afin d'enseigner les techniques de travail sécuritaires et les méthodes de réduction des déchets.

Nous demandons aussi que des communications sur les formations et des guides de prévention soient diffusés au plus grand nombre.



➤ LES MÉCANISMES DE SIGNALEMENT ET DE PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE



La Poste a mis en place un signalement (lanceurs d'alerte) pour que les postiers puissent alerter sur des conditions de travail dangereuses ou malversations sans crainte de représailles. Il s'agit d'un système de signalement confidentiel et accessible aux postiers pour dénoncer des violations des normes de santé et de sécurité ou de malversations sans crainte de perdre leur emploi. La protection est assurée pour les lanceurs d'alerte, garantissant leur sécurité et leur anonymat. Il est dommage que cet outil soit aussi méconnu des postiers. FOCom demande à La Poste de promouvoir ce process.

Depuis n'importe quel outil numérique de La Poste ou même personnel, vous pouvez, vous devez faire une alerte via l'accès ci-après :

<https://www.alerte-ethique.laposte.fr>

➤ LA PROMOTION DE PRATIQUES DURABLES

Préserver son environnement de travail, c'est aussi préserver son environnement tout court. Pour FOCom, ce sont ces pratiques dites « durables » qui favoriseront un environnement de travail sain et La Poste doit les mettre en avant via des incitations financières, par exemple. Un budget pourrait être alloué aux unités de travail, en local, qui mettent en œuvre des initiatives écologiques, telles que le

recyclage, l'utilisation à bon escient de l'énergie ou la réduction des déchets.

Les établissements et les unités de travail devraient être encouragés à obtenir des certifications internes La Poste de durabilité (comme ISO 14001), pour démontrer en interne et à l'externe leur engagement envers un environnement de travail sain.

Contre l'usure professionnelle, la santé mentale est essentielle pour l'efficacité des équipes, la qualité du service aux clients et la performance globale de l'entreprise. Et chaque postier à son rôle à jouer.

L'accord QVCT, signé par FOCom il y a quelques mois, propose des dispositions légales garantissant le droit à la santé mentale et au bien-être des postiers. Améliorer le bien-être et les conditions de travail des postiers et des postières, c'est avant tout renforcer leur santé et leur sécurité, tout en leur fournissant les outils nécessaires pour réaliser un travail de qualité de manière toujours plus efficace et cet accord est un levier essentiel.

Il est également prévu qu'une formation sur la « prévention des incivilités à distance » soit lancée. Également, la déclaration dans INDIS (outil d'alerte) sera développée et le dispositif « tolérance zéro » sera étendu aux menaces sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, la qualité des relations clients sera systématiquement étudiée, et l'analyse des incivilités sera renforcée.

Des actions pédagogiques sont mises en place pour sensibiliser les postiers aux risques de l'hyperconnexion et de



LE DROIT

**À LA SANTÉ MENTALE
ET AU BIEN-ÊTRE
VIA L'ACCORD QVCT**

l'infobésité, ainsi qu'aux mesures préventives. Ces initiatives permettront de faire le point sur l'utilisation du numérique au sein des équipes concernées, avec des dispositifs comme la fresque du numérique et des séminaires DEX.

Un contrat-cadre est établi au sein de La Poste SA pour permettre aux managers territoriaux et à la filière RH de demander l'aide de psychologues du travail. Une équipe nationale de trois psychologues et un coordonnateur est progressivement mise en place pour soutenir les acteurs, renforçant ainsi l'engagement de La Poste dans la prévention des risques psychosociaux et la santé mentale.

La Poste va prochainement déployer de nouveaux supports pour présenter les acteurs et les dispositifs disponibles, en détaillant les modalités de sollicitation et leurs bénéfiques. Une communication nationale sur la ligne d'écoute et de soutien psychologique sera également rapidement réalisée à travers des affiches et des webinaires. En outre, une plateforme sécurisée fournira aux postiers des conseils sur la santé mentale et un accès aux psychologues de la ligne d'écoute.

Enfin, plus de 1000 bienveillants rejoindront finalement le réseau, soutenu par un plan de communication pour encourager les vocations et expliquer le rôle des bienveillants, avec l'assistance des travailleurs sociaux, etc.

POUR FO COM, NOUS RESTONS MESURÉS SUR LES ACTIONS ET L'IMPACT DE CES BIENVEILLANTS ET PRÉFÉRONS LARGEMENT QUE LA POSTE DÉPLOIE UN RÉSEAU DE PRÉVENTEURS, EXPERTS ET FORMÉS.

ET AU FINAL ? ON VA OÙ ?

FOCom, à travers l'ensemble de sa structure militante, est dans l'action tout au long de l'année pour veiller scrupuleusement à l'application la plus stricte de l'accord QVCT car celui-ci constitue un fondement essentiel pour assurer des conditions de travail optimales. Nous agissons également pour lutter contre le fléau de l'absentéisme dû au mal-être en faisant valoir nos propositions à l'entreprise dans un registre où l'humain doit demeurer l'essentiel. Un environnement de travail sain et respectueux de la planète tout en reconnaissant le droit des postiers d'évoluer dans des conditions de travail sûres reste une priorité. Oui, n'en déplaise à certains, il est possible de cumuler ces bonnes actions et d'être efficace économiquement.

De plus, au sein des CSEE et du CSEC, FOCom s'engage activement dans les Commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).

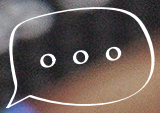
Enfin, le référent SST FOCom continue son tour de France et visite régulièrement les sites du territoire à la rencontre des postières et des postiers et en veillant au respect des préconisations et des règles postales en vigueur.

FOCom a pour ambition de construire un avenir où la santé des postiers s'inscrit aussi pleinement dans une démarche de durabilité environnementale. Et ce ne sont pas que des mots !

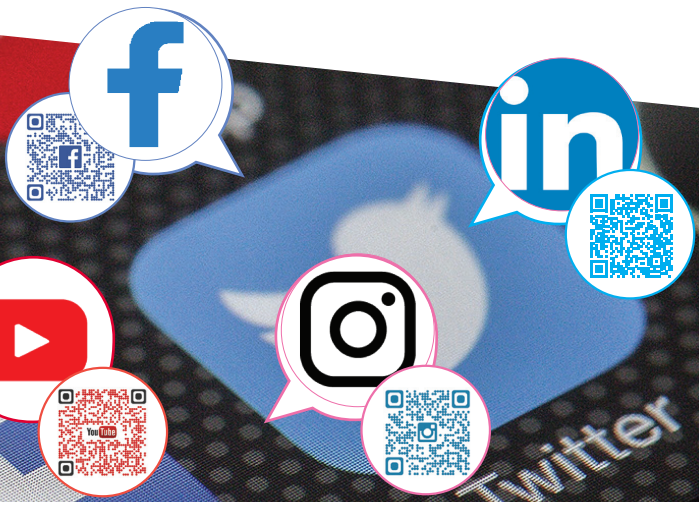


DU 24 AU 27 NOVEMBRE 2025

DÉTERMINÉS



NOUS SUIVRE
L'actualité au quotidien



www.focom-laposte.fr